

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2023**

**Nombre de Conseillers : 15**

**En Exercice : 14**

**Présents : 12**

**Pouvoirs : 2**

**Votants : 14**

L'An Deux Mille vingt Trois et le Vingt-neuf Mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 H 45, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Date de la Convocation adressée aux Conseillers Municipaux : le 23/03/2023.

**Étaient Présents** : M. PINEL Jean-Claude, M. Pierre HERAILH, M. Gérard BOUISSON, M. Michel BATUT, M. NOURET Jean-Claude, M. Didier JANSON, M. Serge CLERGEAU, M. André HEBRARD, Mme Florence PENA, Mme Nathalie BARDOU, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Philippe JACQUIER.

Le quorum est atteint.

**Absents ou Excusés** :

**Pouvoirs** : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT.

Mme Sylvie GAY ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude PINEL.

**Secrétaire de Séance** : Mme Anne-Charlotte BARLERIN.

L'ensemble des sujets abordés lors de la séance sont projetés par le vidéoprojecteur sur l'écran prévu à cet effet.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures et 45 minutes et demande au conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 15 février 2023. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Décisions prises en vertu du pouvoir de délégations au Maire :**

M. le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion en vertu des délégations qui lui sont consenties.

1 – Achat de chaises pour la salle des fêtes pour un montant de 5 047,20 €HT.

2 – Demandes de subventions pour le projet « Aménagement d'un chemin piétonnier »

Montant total de 104 465,55 €HT :

- Aménagement d'un chemin piétonnier : 45 488,56 €HT

- Construction d'une passerelle : 50 000,00 €HT

- Installation de la signalétique associée : 1 026,99 €HT

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 7 950,00 €HT

Subventions sollicitées :

- Etat (DETR) : 31 339,67 €

- Département (amendes de police) : 21 000,00 €

- CCSA (fonds de concours) : 8 000,00 €

3 – Demande de subvention pour le projet « Installation d'un système de vidéoprotection » (montant du devis : 15 382,00 €HT) dans le cadre de la DETR (montant sollicité : 7 691,00 €).

4 – Demandes de subventions pour le projet « Éclairage des terrains de football »

Montant total de 53 440,00 €HT :

- Éclairage du terrain d'honneur : 37 490,00 €HT

- Éclairage du terrain d'entraînement : 15 950,00 €HT

Subventions sollicitées :

- Fonds d'Aide au Football Amateur : 12 283,00 €

- CCSA (fonds de concours sport) : 20 578,50 €

5 – Signature de devis pour le projet « Aménagement du local Poste » (total : 23 300,32 €HT), en considérant la participation de La Poste à hauteur de 50 % sur le montant TTC sur les travaux et 100 % sur les travaux « sûreté ».

- Plomberie (1 575,00 €HT)

- Maçonnerie (950,00 €HT)

- Électricité (5 468,52 €HT)

- Isolation, plafond, peinture (9 557,00 €HT)

- Porte d'entrée (5 250,80 €HT)

- Alarme (499,00 €HT)

6 – Embauche de Mme Audrey FERRIOL en qualité d'agent d'accueil de l'agence postale communale à partir du 27 mars 2023.

7 – Signature d'un devis pour le remplacement de l'automate de télégestion au PR Les Berges du Girou (4 585,00 €HT).

8 – Signature d'un devis de la CCI pour réaliser l'étude de marché dans le cadre du projet de l'ancienne scierie (1 950,00 €HT).

9 – Signature de devis pour le projet « Chemin de Bel Air de Bajos » (total 13 291,00 €HT), considérant la participation du riverain aux frais d'aménagement sera de 40 %.

#### **Vote du Compte de Gestion 2022 de la Commune :**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 de la Commune, établi par la Trésorerie et certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2022 du Receveur ;

- **Constata** les indications du Compte de Gestion relatives :

- Aux reports à nouveaux,

- Aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

- Aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

#### **Vote du Compte de Gestion 2022 du Service Assainissement :**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 du service Assainissement, établi par la Trésorerie et certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2022 du Receveur ;

- **Constate** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - Aux reports à nouveaux,
  - Aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - Aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Vote du Compte de Gestion 2022 du Lotissement :**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 du Lotissement, établi par la Trésorerie et certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2022 du Receveur ;
- **Constate** les indications du Compte de Gestion relatives :
  - Aux reports à nouveaux,
  - Aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - Aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**Compte Administratif 2022 de la commune :**

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2022 de la Commune.

**En Section de Fonctionnement :**

Mandats émis : 500 028,73 €

Titres émis : 643 510,42 €

Résultat exercice 2022 : 143 481,69 €

Résultat de clôture 2021 à reporter : 54 070,72 €

**Résultat final de clôture 2022 : 197 552,41 €**

**En Section d'Investissement :**

Mandats émis : 567 550,44 €

Titres émis : 331 512,06 €

Résultat Exercice 2022 : - 236 038,38 €

Résultat de clôture 2021 à reporter : 45 601,40 €

**Résultat final de clôture 2022 : - 190 436,98 €**

Solde des Restes à réaliser investissement : Dépenses 29 830,00 €, Recettes 115 149,00 €

**Résultat de clôture cumulé 2022 : 105 117,98 €**

Conformément à l'article L 2121.14 du C.G.C.T. Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Sous la présidence de M. Michel BATUT, 2<sup>ème</sup> Adjoint, le Conseil Municipal passe au vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte Administratif 2022 de la Commune,
- Constate l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - Aux reports à nouveaux,
  - Aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - Aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
  - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- Déclare les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

### **Affectation de résultats :**

Après avoir examiné le Compte Administratif 2022 de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Administratif 2022 du budget de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 143 481.69 €.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

001 du Budget Précédent	45 601.40
Solde d'exécution SI de l'exercice	-236 038.38
Solde d'exécution cumulé SI	-190 436.98
Restes à Réaliser Dépenses	29 830.00
Restes à Réaliser Recettes	115 149.00
Besoin de Financement (si < 0.00)	105 117.98
Résultat Global SF à affecter	197 552.41
Couverture du besoin de Financement	105 117.98
Affectation Complémentaire au 1068	0.00
TOTAL affectation au 1068	-105 117.98
Report au 001 du Budget N +1	-190 436.98
Report au 002 du Budget N +1	92 434.43

### **Compte Administratif 2022 du Service Assainissement :**

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2022 du Service Assainissement.

#### **En Section de Fonctionnement :**

Mandats émis : 67 499,96 €

Titres émis : 101 759,07 €

Résultat exercice 2022 : 34 259,11 €

Résultat de clôture 2021 à reporter : 67 547,04 €

**Résultat final de clôture 2022 : 101 806,15 €**

#### **En Section d'Investissement :**

Mandats émis : 34 049,55 €

Titres émis : 21 973,35 €

Résultat Exercice 2022 : - 12 076,20 €

Résultat de clôture 2021 à reporter : - 6 600,15 €

**Résultat final de clôture 2022 : -18 676,35 €**

Conformément à l'article L 2121.14 du C.G.C.T. Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Sous la présidence de M. Michel BATUT, 2<sup>ème</sup> Adjoint, le Conseil Municipal passe au vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le compte Administratif 2022 du Service Assainissement,
- Constate l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - Aux reports à nouveaux,

- Aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
- Aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Déclare les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

### **Affectation de résultats :**

Après avoir examiné le Compte Administratif du Service Assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Administratif 2022 du Service Assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 101 806.15 €, Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

001 du Budget Précédent	-6 600.15
Solde d'exécution SI de l'exercice	-12 076.20
Solde d'exécution cumulé SI	-18 676.35
Restes à Réaliser Dépenses	
Restes à Réaliser Recettes	
Besoin de Financement (si < 0.00)	-18 676.35
Résultat Global SF à affecter	101 806.15
Couverture du besoin de Financement	-18 676.35
Affectation Complémentaire au 1068	0.00
TOTAL affectation au 1068	18 676.35
Report au 001 du Budget N +1	-18 676.35
Report au 002 du Budget N +1	83 129.80

### **Compte Administratif 2022 du lotissement Les Berges du Girou :**

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2022 du Lotissement « Les Berges du Girou ».

#### **En Section de Fonctionnement :**

Mandats émis : 240 369,24 €

Titres émis : 401 109,21 €

Résultat exercice 2022 : 160 739,97 €

Résultat de clôture 2021 à reporter : 84 363,81 €

**Résultat final de clôture 2022 : 245 103,78 €**

#### **En Section d'Investissement :**

Mandats émis : 161 820,31 €

Titres émis : 136 874,35 €

Résultat Exercice 2022 : - 24 945,96 €

Résultat de clôture 2021 à reporter : 88 316,93 €

**Résultat final de clôture 2022 : 63 370,97 €**

Conformément à l'article L 2121.14 du C.G.C.T. Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Sous la présidence de M. Michel BATUT 2<sup>ème</sup> Adjoint, le Conseil Municipal passe au vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte Administratif 2022 du Lotissement Les Berges du Girou,

- Constate l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
  - Aux reports à nouveaux,
  - Aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - Aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
  - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
  - Déclare les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

**Adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Tarn :**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y reçu un Bulletin d'adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Tarn. L'abonnement annuel à cette association est de 110 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux du Tarn et autorise M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

**Information sur aménagements Salle Jacques Prévert :**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une consommation importante d'électricité dans la Salle Jacques Prévert depuis quelques mois a été constatée, et souligne que cette salle est mal isolée, que la maintenance n'est plus assurée, que les cassettes sont usagées, de ce fait le chauffage est très énergivore.

Il signale au conseil municipal que l'Etat a mis en place un programme de subventions « Eco-énergies » dans le cadre des Fonds Verts pour aider les communes à diminuer leurs dépenses en énergie. Les communes peuvent prétendre également à des aides de la Région et du Département, pour cela il y a lieu d'engager une étude avec un maître d'œuvre pour une APD. Une consultation de maîtrise d'œuvre va être effectuée pour le lancement d'une étude.

M. le Maire soulève également un problème de sécurité pour les usagers de la salle des fêtes en raison de l'augmentation de circulation sur l'impasse du 19 mars depuis l'ouverture du Cabinet de Kinésithérapeute. Une étude va être réalisée pour remédier à ce problème de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le présent procès-verbal sera arrêté lors de la prochaine séance et signé par le Maire et le Secrétaire.

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,

